# VII. — Complément.

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **18 (1916)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **26.05.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

que de personnalités éminentes a été appelée à formuler des vœux sur la réorganisation des humanités. Ses travaux ont été malheureusement interrompus par les événements de la guerre actuelle[1].

## VI. — Bibliographie.

Pour la préparation des professeurs de l'enseignement scientifique en général et des mathématiques en particulier, il n'existe à proprement parler aucun ouvrage s'occupant de la question. Toutefois, outre plusieurs opuscules publiés récemment (par exemple le petit livre de M. Renard, de Liége, dont l'*Enseignement mathématique* a publié un compte rendu), il y a lieu de mentionner quelques articles parus dans la *Revue des questions scientifiques* et dans la *Revue des Humanités de Belgique*. La première publication est l'organe de la « Société scientifique de Bruxelles » et elle s'est occupée de la réorganisation des humanités. Quant à la seconde revue, elle traite des méthodes d'enseignement en général ; des articles relatifs aux mathématiques et aux sciences y sont publiés régulièrement ainsi que des comptes rendus bibliographiques sur des ouvrages d'enseignement. Enfin, le bulletin de la « Fédération des professeurs de l'enseignement moyen » traite parfois aussi de ces questions. Mais il n'existe pas de revue s'occupant exclusivement de l'enseignement scientifique.

## VII. — Complément.

*a)* L'enseignement secondaire se donne également dans des collèges privés, tant religieux que laïques. Les premiers dépendent soit des évêchés soit des congrégations religieuses. Ils n'ont que deux grandes sections : humanités anciennes et humanités modernes sans subdivision et beaucoup même ne comptent que la première. Les professeurs sont des prêtres ayant terminé leurs études et ayant reçu des notions de méthodologie ou des religieux préparés spécialement à la pratique de l'enseignement. Ils délivrent à leurs élèves qui ont satisfait aux conditions énoncées plus haut, des certificats d'humanités complètes permettant l'accès, sans examen, aux études universitaires. Il y a une tendance dans ces établissements à faire suivre les cours de la candidature et même ceux du doctorat aux futurs professeurs parti-

[1] A signaler également le Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen formé de professeurs d'Université et de personnalités éminentes ; il est appelé à s'occuper des programmes et à adopter les manuels scolaires. Deux professeurs d'athénée lui sont adjoints à titre consultatif.

culièrement dans les établissements ressortissants des congrégations[1].

Dans les établissements privés laïques qui généralement préparent leurs élèves pour des examens spéciaux (Ecole militaire, facultés techniques), beaucoup de professeurs sont diplômés et attendent dans ces instituts leur entrée ultérieure dans les athénées ou les écoles moyennes. En se soumettant à certaines conditions, ces écoles peuvent aussi délivrer des certificats d'humanités complètes à leurs élèves.

Parmi les collèges épiscopaux, un certain nombre se soumettent à l'inspection officielle et leurs élèves prennent part avec ceux des athénées aux concours généraux qui ont lieu chaque année pour la 1re et une autre classe (2e, 3e, 4e) désignée par le sort. Ne peuvent participer à cette épreuve que les élèves ayant réuni les 0,65 des points dans l'ensemble des deux premières compositions trimestrielles.

La grande majorité du personnel enseignant des athénées est favorable à l'institution d'un examen de fin d'études (baccalauréat ou examen de maturité) devant un jury formé à la fois de professeurs de l'enseignement officiel et de l'enseignement libre. Nul ne pourrait aborder des études universitaires s'il n'avait subi avec succès une épreuve de difficulté moyenne.

Des projets de modification de programmes étaient à l'étude au moment de la déclaration de guerre ; il était question notamment de l'introduction du calcul des dérivées dans l'enseignement secondaire.

*b)* Il n'est pas sans intérêt de donner quelques compléments sur l'organisation des études dans les écoles moyennes qui sont au nombre d'une cinquantaine. Elles préparent surtout les élèves pour le commerce et l'industrie et pour les emplois administratifs. La durée des études y est de trois années ; les cours obligatoires sont le français, le flamand, l'histoire et la géographie, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la zoologie, la botanique, la physique, la chimie, le commerce, le dessin et la gymnastique. Pour les mathématiques les études correspondent à peu près aux quatre premières années d'athénée ; les jeunes gens ayant terminé leurs études d'école moyenne, entrent en 4e d'athénée sans examen ou en 3e après examen. Les études mathématiques y sont ordinairement bien soignées.

Pour être admis aux fonctions de professeur dans une école moyenne, il faut être porteur du diplôme de régent délivré par une des trois sections normales moyennes : deux de l'Etat et une

[1] Dans ces dernières années de sérieux efforts ont été faits pour perfectionner les méthodes de l'enseignement libre religieux : préparation professorale, conférences, congrès, revues et publications.

libre. Les études y durent trois années ; les élèves y sont admis après examen, soit après des études dans une école normale, soit encore après avoir terminé une 3e ou 2e à l'athénée. Les jeunes gens qui se préparent à l'examen scientifique se spécialisent dans l'étude des sciences et des mathématiques en 2e et en 3e années. Le programme parcouru en mathématiques ressemble fort à celui de la section scientifique des athénées, sauf que l'étude de la trigonométrie sphérique est remplacée par celle de la mécanique. Mais la pédagogie et la méthodologie y sont étudiées d'une façon approfondie ; les futurs régents sont tenus de faire pendant leurs trois ans d'études des leçons pratiques aux élèves de l'école d'application annexée à la section et de donner à leur examen de sortie deux leçons : une de sciences et une de mathématiques. Le passage d'une année à l'autre se fait après examen portant sur les matières de l'année scolaire. Après leur sortie les récipiendaires débutent ordinairement comme instituteurs dans une section primaire annexée aux écoles moyennes et sont appelés, après quelques années, aux fonctions de professeurs et même de directeurs d'école moyenne. Le traitement de régent varie de 2100 fr. à 4000 fr. environ ; ils donnent au moins 25 heures de cours par semaine.

Quant aux professeurs des sections normales moyennes, ils sont choisis parmi les régents les plus méritants et surtout parmi les docteurs ayant terminé leurs études universitaires.

Il existe également des écoles moyennes pour filles dont les professeurs sont des régentes ayant un diplôme délivré par une section normale moyenne officielle ou libre pour jeunes filles, après trois années d'études. Les règles pour l'avancement sont les mêmes que pour les régents et le traitement et les heures de cours sont réglés par des dispositions analogues.

Toutefois les programmes pour les élèves et les professeurs sont beaucoup moins développés que pour les établissements analogues de garçons.

Des professeurs d'athénée sont appelés chaque année à fonctionner comme membres du jury d'examen pour régents et régentes.

N. B. — Ces notes sont forcément incomplètes et des erreurs de détail peuvent s'être glissées deci, delà ; elles proviennent de l'exil contraint auquel m'oblige ma situation de soldat et de l'impossibilité de puiser des renseignements plus précis dans des documents officiels.

Le 4 mai 1916.